

Communiqué du 30 juin 2017

TSA

Société Anonyme au capital de 330.000.000 euros
Siège social : Tour Carpe Diem - 31 Place des Corolles - Esplanade Nord - 92400 Courbevoie
542 089 750 R.C.S. Nanterre

L'assemblée générale des propriétaires de titres participatifs (code ISIN FR0000140048) de FRF 1.000 de valeur nominale, émis par TSA en 1983 en application du contrat d'émission dont les termes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juin 1983 (le « Contrat d'Émission ») et admis aux négociations sur Euronext (les « Titres Participatifs »), réunie sur seconde convocation le 30 juin 2017, a approuvé la modification du Contrat d'Émission aux fins d'y prévoir la possibilité pour TSA de décider unilatéralement d'un remboursement anticipé obligatoire de l'intégralité des Titres Participatifs à leur valeur nominale à laquelle s'ajouterait le paiement (i) d'une prime de remboursement fixée à 20% de la valeur nominale et (ii) de la fraction courue de la rémunération au jour du remboursement anticipée, calculée sur la base d'un TMO défini comme la moyenne arithmétique des 12 derniers taux moyens mensuels de rendement des obligations du secteur public et de tous les emprunts à plus de 7 ans garantis par l'Etat établis par la Banque de France.

Le présent communiqué est accessible depuis le site internet de TSA : www.tsa-holding.fr

Contact : contact@tsa-holding.fr